

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	28

Séance du 10 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux le mardi dix mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX Premier Adjoint au Maire.

Présents : M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M Saturnir FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian RADBLOU ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Brunc REMI ; Mme Annick ABELA ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M Yvon COMBES ; Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Sonia MERCADIER ;

Date de la convocation

04 mai 2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2022/05/49**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, REPAS,
SCOLARITE AU BENEFICE DE JADE JEAN-JACQUES**

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin apporte des aides aux associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (matériel, et ou financière) mais également aux sportifs dans le cadre de leur parcours scolaire ou lors de leurs déplacements pour représenter les couleurs de la ville et plus largement celles de la Guadeloupe dans les grands rendez-vous sportifs.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la prise en charge des frais liés à la formation du jeune Jade JEAN – JACQUES formé au stade Lamentinois football et actuellement en centre de formation à l'Association Sportive Monférrandaise « ASM » pour ses études en terminale STMG spécialité mercatique.

Cette prise en charge s'élevant à : DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (2500€) est consentie pour son année Scolaire 2021 / 2022, comprenant « l'hébergement, le repas et la Scolarité ».

Cette aide sera directement versée au compte de l'Association Sportive Monférrandaise « ASM » chargée de la formation.

Le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur la prise en charge des frais liés à la formation 2021 /2022 pour Jade JEAN – JACQUES afin de lui permettre de poursuivre sa scolarité de sport étude pour représenter dignement les valeurs de la Guadeloupe mais plus singulièrement celles de la ville de Lamentin

Le conseil Municipal

Considérant l'intérêt général que constitue la mission du tissu associatif à travers ses actions de formation, ses projets d'accompagnement des jeunes et son implication sur le territoire,

Considérant la nécessiter et l'intérêt de la commune d'accompagner nos sportifs dans leur scolarité et avenir professionnel,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- De prendre en charge les frais d'un montant 2500€ liés à la formation 2021 /2022 « Hébergement, Repas et Scolarité » pour Jade JEAN – JACQUES afin de lui permettre de poursuivre sa scolarité de sport étude,

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président

Ephrem GLORIEUX

